



INVENTAIRE DES ARBRES REMARQUABLES de La Réunion

Vous connaissez un arbre remarquable ?

Participez !

RDV sur le www.caue974.com

Illustration : Clément Aquilina (CAUE)

Partenaires financiers



Commission Piédboi

Objectif Paysage, CAOI, SREPEN-RNE, APN, Palmeraie-union, Jardins créoles, CBNM, École du jardin planétaire, A.R.B.R.E.S., Roger Lavergne, Isabelle Joly, Yves Colette, François le jardinier, DAC-oi, Département, CAUE.



CAUE de La Réunion

02.62.21.60.86 / courrier@caue974.com

Qu'est ce qu'un arbre remarquable ?

L'inventaire concerne tous les arbres, qu'ils soient en ville, dans un espace naturel ou agricole.

Il n'est pas évident de définir le caractère remarquable. Tout dépend du sujet, du contexte, de l'observateur.

Au delà des qualités incontestables qui rendent certains arbres exceptionnels comme la longévité, les dimensions, une foule de critères peut entrer en compte. Un arbre peut par exemple être remarquable du fait :

- de son caractère morphologique particulier
- de sa rareté
- de sa situation
- de son histoire
- des anecdotes qu'il abrite
- des croyances et des cultes dont il est le support
- de son importance dans la vie de quartier
- qu'il sera remarquable demain

Le champ est gardé relativement libre quant au terme « remarquable ». Au cours de la réalisation de cet inventaire, une commission d'experts, la **Commission Piédboi**, se réunira pour statuer sur le caractère remarquable ou pas des arbres observés proposés.

Les missions de l'inventaire

L'inventaire vise à **faire connaître pour protéger et valoriser** les arbres remarquables. Il est animé par le CAUE de La Réunion.

L'inventaire a pour objectifs de :

- **Recenser** de nouveaux arbres remarquables et identifier ceux de demain.
- **Créer** une base de données régionale.
- **Faire le suivi** des arbres remarquables recensés et assurer leur préservation et leur mise en valeur.
- **Sensibiliser, communiquer et impliquer** la population et les collectivités dans la préservation des arbres remarquables et, au-delà, faire connaître l'intérêt et la valeur du patrimoine arboré de La Réunion.

Pourquoi un inventaire ?

Les arbres constituent **un bien précieux** que se soit pour la biodiversité, le confort thermique des villes, les traditions, les habitudes, la qualité paysagère... La liste est longue. Paradoxalement ils sont **oubliés, malmenés**. Les tailles sévères et les abattages sont malheureusement courants dans notre quotidien.

Réaliser un inventaire des arbres remarquables paraît donc essentiel pour **faire connaître afin de protéger un bien qui nous est commun**, les arbres.

L'inventaire s'intéresse à tous les arbres, qu'ils soient en ville, dans la nature ou un espace agricole.

Comment participer ?

Tout le monde peut participer à l'inventaire.

Deux niveaux de participation sont proposés :

- Vous pouvez signaler les arbres qui vous semblent remarquables, en retournant au CAUE la **fiche de signalement** qui accompagne cette plaquette. Nul besoin d'avoir des connaissances particulières sur le végétal pour remplir cette fiche.
- Vous pouvez aussi devenir **observateur** bénévole. Votre rôle sera alors de remplir des fiches détaillées à partir des arbres ayant fait l'objet d'un signalement.

Contactez le CAUE si vous souhaitez devenir **observateur**. Ce niveau de participation étant plus technique, implique un temps de formation afin de maîtriser la méthode de relevé d'informations.

Les fiches sont examinées par la **Commission Piédboi**.

Une fois renseignée, la base de données de l'inventaire sera mise à jour chaque année et sera consultable sur demande.